

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Raphaëlle Sochon

Nuit des legaltechs : une 2^e édition réussie pour le barreau de Paris

JURISPRUDENCE

Page 6

■ Personnes / Famille

Paul-Ludovic Niel

L'exigence d'un accord amiable est indispensable pour convertir de l'usufruit en capital (Cass. 1^{er} civ., 19 sept. 2018)

BIBLIOGRAPHIE

Page 11

■ Divers

Jérôme Onno

La loi de la langue, dialogue indo-européen

CULTURE

Page 13

■ Exposition

Didier Du Blé

La lettre au monde de David LaChapelle

Page 14

■ Du droit dans les arts

Emmanuelle Saulnier-Cassia

Hugo à la une : un panorama d'illustrations juridiques par la caricature

Page 16

■ Bibliographie

Céline Slobodansky

Un couple parfait

ACTUALITÉ Ile-de-France



Nuit des legaltechs : une 2^e édition réussie pour le barreau de Paris ¹⁴⁰ⁿ⁰

Raphaëlle SOCHON

Depuis la *loi Macron*, les cabinets d'avocats ont investi le marché des legaltechs, ces start-ups qui proposent des services juridiques plus accessibles grâce aux nouvelles technologies. C'était sur ce thème et sur la question de leurs modes de financement qu'était dédiée la seconde édition de la Nuit des Legaltechs, par l'incubateur du barreau de Paris et le barreau entrepreneurial, ce 25 octobre dernier, au Cloud Business Center à Paris.

Avec la présence de la bâtonnière du barreau de Paris, Marie-Aimée Peyron, et de nombreux participants, la seconde édition de la Nuit des Legaltechs a montré que le barreau était réellement ouvert à l'innovation.

Organisée par l'incubateur du barreau de Paris et le barreau entrepreneurial, la soirée a eu lieu au Cloud Business Center à Paris, le 25 octobre dernier.

Il était question de l'intérêt des avocats pour les projets innovants des legaltechs et leurs nouveaux modes de financement, tels que les ICO ou le *crowdfunding*. « Notre objectif est de former et soutenir nos élèves avocats dans ce domaine. Nous souhaitons les aider en leur permettant d'avoir accès à ces nouveaux outils », a déclaré Marie-Aimée Peyron.

■ La révolution du numérique

Durant l'événement, une table ronde a été proposée sur le thème « *Crowdfunding* et

ICO, ces nouveaux modes de financement qui agitent la legaltech », avec l'intervention de Cedric Dubucq, avocat et membre d'Avotech, Mélanie Parnot, présidente de l'incubateur de Montpellier, et Arnaud Touat, avocat et membre de l'incubateur du barreau de Paris.

Pour financer un projet, le *crowdfunding* peut être intéressant puisqu'il permet de faire appel à un plus large public. De son côté, l'ICO (Initial Coin Offering) qui est une méthode de levée de fonds fonctionnant grâce à la *blockchain* et aux cryptomonnaies est un moyen de financement révolutionnaire mais qui n'est pas sans risque. « Le grand avantage est que cela permet de lever des sommes impressionnantes, très vite, car elles donnent accès à des investisseurs du monde entier. Cependant, la législation est assez fluctuante et le marché très volatile », résume M^e Arnaud Touat.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34